

Mettre en œuvre un projet numérique avec Atouts Numériques

REGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Présentation du dispositif

Accompagner les entreprises dans leur transformation numérique en leur apportant des conseils adaptés à leurs besoins.

Conditions d'attribution

A qui s'adresse le dispositif ?

— Entreprises éligibles

? Cette aide s'adresse aux TPE et PME de moins de 50 salariés.

Pour quel projet ?

— Présentation des projets

Ce sont des conseils sous forme :

- de diagnostic individuel de maturité numérique permettant d'évaluer le niveau de digitalisation de l'entreprise et d'identifier les opportunités d'amélioration,
- d'accompagnement personnalisé pour définir, structurer et mettre en œuvre un projet de transformation numérique adapté aux besoins de l'entreprise.

Accompagnement réalisé par l'Association Entreprises & Numérique (ENE).

Montant de l'aide

De quel type d'aide s'agit-il ?

C'est un accompagnement financé à 100% par la Région et l'Union européenne dans le cadre du FEDER.

Informations pratiques

Quelle démarche à suivre ?

— Au près de quel organisme

Toute demande d'accompagnement nécessite la prise de contact avec l'organisme consulaire de proximité et la réalisation en ligne d'un diagnostic de maturité numérique, valant dossier de candidature pour un accompagnement.

Ce dossier est accessible après avoir créé son espace personnel sur [le portail internet Campus Région du numérique](#).

Critères complémentaires

- Effectif de moins de 50 salariés.

Organisme

REGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

- 101 cours Charlemagne
CS 20033
69269 LYON Cedex 02
Téléphone : 04 26 73 40 00

Source et références légales

Sources officielles

Dispositif de la Région [Région Commerce et Artisanat : Développement/Transmission - Mettre en œuvre un projet numérique avec Atouts Numériques](#).